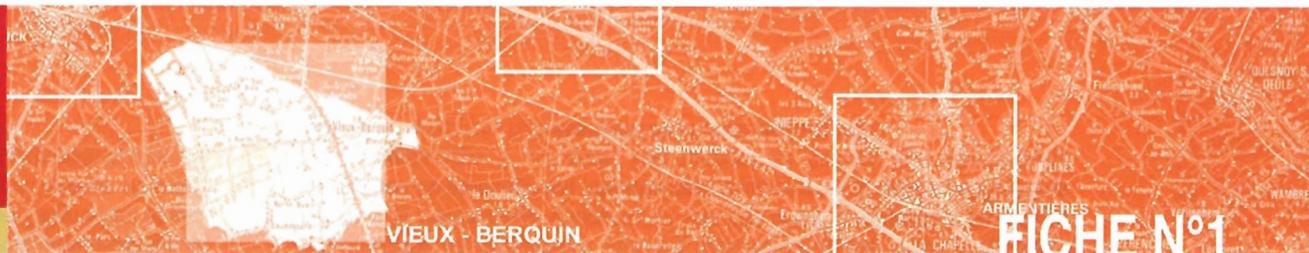


VIEUX - BERQUIN

> communauté rurale des Monts de Flandre



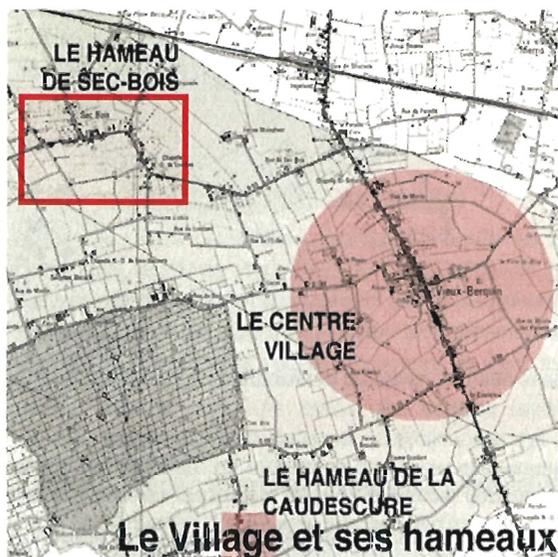
Présentation démarche | Diagnostic | Stratégie | Agenda | Suivi

> Contexte

> Questionnements

> Démarche

> Perspectives



Objectifs de la première étape : effet miroir

Comprendre la question initiale des élus

Au travers des premiers entretiens avec les élus, il s'agit de questionner les raisons de la demande initiale, pour en faire émerger les grands enjeux et les pistes de réflexion.

Proposer une méthode de travail commune

Dans un deuxième temps, le CAUE propose une démarche progressive de partage du projet, en 4 phases complémentaires, allant du diagnostic au suivi des actions sur le terrain.

Eléments de contexte

Un hameau résidentiel équilibré

Le hameau de Sec-Bois se trouve à l'est du territoire communal, à proximité d'Hazebrouck et de la forêt domaniale de Nieppe. La pression foncière a transformé le hameau en village résidentiel, équilibré autour de son centre : placette, salle communale.

L'école : un édifice majeur du hameau

Les extensions successives ne suffisent plus à contenir la bibliothèque. Il s'agit d'occuper l'ancien logement de fonction vacant pour désengorger l'école. La mairie souhaite étudier le projet de l'équipe enseignante et des parents d'élèves.



Question initiale : L'extension de l'école du hameau

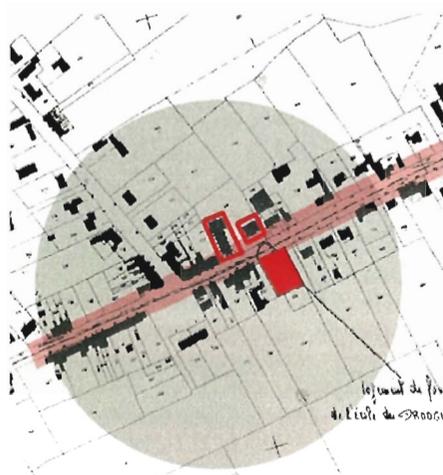
Premiers questionnements

Valoriser le hameau : de la rue traversante à l'espace public

Face à l'ancien presbytère et l'église, l'école communale équilibre l'espace public central du hameau. La rénovation de l'école communale peut valoriser l'image du hameau, en confortant sa dimension institutionnelle. De simple axe de transit, la rue devient espace public. Le parvis des édifices religieux organise l'espace de représentation de la **communauté de vie** du hameau avec l'école communale.

Un équipement en articulation avec le terrain de sport

L'entrée des terrains de sport reste confidentielle et sans qualité particulière. Pourtant les fenêtres de l'école ouvrent le long du chemin d'accès. Elles **retournent l'espace public** vers les terrains. L'aménagement de cet accès valoriserait l'image de la commune et de ses équipements. En affirmant le statut public de l'espace il supprime un délaissé et ouvre des possibilités de sorties de secours pour l'école.



La bibliothèque, un équipement en articulation avec l'espace public

aménagement de l'espace public

Vitrine institutionnelle

ECOLE DE SEC BOIS
VIEUX-BERQUIN
Plan RdC

ECOLE DE SEC BOIS
VIEUX-BERQUIN
Plan de l'étage

Sécurité incendie
Dégagements dangereux, totalement encombré (rdc) ou servant de stockage (local à risque à l'étage). Ils doivent être vidés.

Un équipement public
Vitrine institutionnelle du hameau

- bibliothèque au rdc
- valoriser l'image de l'école (Volume extérieur, accès à l'étage...)

L'ancien logement de fonction : de l'habitat à l'équipement public

Flanqué de deux édifices rdc à redents (dont un laisse place à la grille d'entrée), le bâtiment de l'ancien logement s'affirmait sur l'espace public par l'alignement et ses deux étages. Ses extensions ont renforcé l'image institutionnelle de l'édifice. Pourtant la façade rdc s'accommode mal de son affichage résidentiel. La transformation en bibliothèque offre l'opportunité d'une **vitrine institutionnelle** forte.

Retrouver un confort d'usage en éloignant le risque incendie

L'accumulation de rangements, dans les couloirs du rdc fait courir d'importants risques à la communauté éducative en cas d'incendie. **L'utilisation de l'étage comme lieu de stockage est interdite** sans équipements de sécurité obligatoires (sas, désenfumage...). Le projet doit prendre en compte tous ces aspects sécuritaires (y compris l'**accessibilité des handicapés** au rdc).

Quelle démarche d'étude pour un équipement public ?

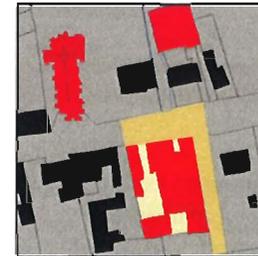
L'école communale est un équipement public. Sa réhabilitation répond impérativement à des règles strictes, en matière de normes (sécurité incendie, accessibilité handicapés...) et de responsabilités (usagers, conducteur d'opération...). Le projet d'extension pose plusieurs questions qui peuvent trouver des réponses différentes selon les échelles d'études envisagées par les élus. Dans tous les cas, le projet tiendra compte de l'ensemble des surfaces, y compris les étages, à moins d'en interdire tout accès et toute utilisation. Le terrain saturé accueillant l'école est situé dans l'îlot central qui rassemble les équipements majeurs du hameau. La réhabilitation de l'école communale représente l'opportunité de développer un projet d'équipement et d'espace public communal.

> 1er scénario : l'extension de l'école et son rapport immédiat à l'espace public, la rue

Il correspond à la première demande des élus. Il s'agit d'affiner le programme exprimé, en intégrant les contraintes liés aux étages et au abords :

- traiter "les urgences" du rdc en préparant la faisabilité des étages. Il s'agit dès la première phase d'étude de se questionner sur les besoins exprimés par ailleurs pour anticiper les évolutions futures (dépôts, local des associations...).
- Le travail sur l'intérieur se prolonge sur les abords **immédiat** de l'école. Le rôle de la lumière et des ambiances fait écho à l'image de l'école dans le hameau : réhabiliter aussi la vitrine institutionnelle de la "communale" autour d'un pôle bibliothèque ouvert sur l'extérieur.

→ Rénovation lourde de l'ancien bâtiment de l'école et de son image institutionnelle



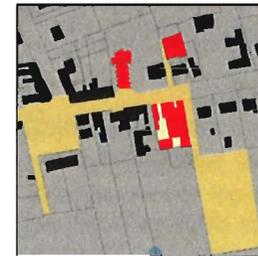
> 2ème scénario : l'école dans son hameau

L'étude de l'école communale peut questionner la vie locale et collective du hameau, aux travers du lien entre ses équipements majeurs : salle communale, terrain de sport, place, parvis et le statut de la rue principale.

Dans ce cas, le projet de l'école devient la première phase d'une requalification du centre du hameau, Les phases suivantes étant plus opérationnelles :

- l'aménagement des étages peut donner un équipement supplémentaire au hameau ou simplement accès à d'autres services
- le traitement des abords s'élargit aux terrains de sport, au parvis de l'église, à la salle communale, la place et la rue principale...

→ Analyse globale des équipements et espaces publics centraux du hameau



> 3ème scénario : une réflexion sur les équipements à l'échelle du territoire communal

Dans ce dernier cas, le projet de réfection et d'extension de l'école s'intègre dans une réflexion globale sur le cadre de vie communal, sur l'ensemble du territoire communal et sur l'ensemble de ses équipements. L'étude peut alors dresser un bilan prospectif des besoins, des localisations, des complémentarités, des partenaires et planifier leur programmation dans le temps.

La démarche vise alors à exprimer les orientations globales d'aménagement de la commune et la cohérence des différents projets communaux : principes de précaution, de préservation et/ou de valorisation qui pourront guider et servir de référence dans le cadre de ses projets.

→ Mettre le projet de l'école en perspective avec les autres projets communaux



Présentation démarche	Diagnostic	Stratégie	Agenda	Suivi
> Contexte	> Questionnements	> Démarche	> Perspectives	

Une démarche de partage du projet en 5 étapes

- Etape 1. De la question initiale à la Démarche**
 Vous permet d'exprimer vos intentions de projet
 La première étape valide les objectifs et la démarche de travail > fiche 1
- Etape 2. Vers un Diagnostic Partagé**
 Vous permet de partager une lecture de vos lieux de vie et d'en dégager les enjeux.
 Le comité de pilotage valide cette étape avant le démarrage de l'étape 3. > fiche 2
- Etape 3. Etablir les Fondements Politiques**
 Vous permet d'élaborer vos orientations politiques et les grands principes d'aménagements.
 Le comité de pilotage valide cette étape avant le démarrage de l'étape 4. > fiche 3
- Etape 4. Préparer les Actions**
 Vous permet de préparer les actions et de les organiser dans le temps (agenda et phasage).
 Le comité de pilotage valide l'étape 4 ainsi que l'ensemble du document. > fiche 4
- Etape 5. Organiser un outil d'Observation**
 Vous permet de développer des outils d'analyse et de connaissance du cadre de vie.
 Le comité de pilotage valide l'étape 5 et les "Fiches d'évaluation". > fiche 5

A partir de la question initiale "de l'école communale de Sec-Bois" et des premiers entretiens, entre les élus et le Caue du Nord, une démarche de travail peut être envisagée.

- Phase de réflexion - Les missions de conseil du CAUE**
 Le conseil municipal choisit une orientation d'étude en fonction de ses objectifs :
 • une étude centrée sur l'équipement existant, dans son environnement
 • une approche prospective des équipements et de l'évolution de la commune
 > démarche
- Phase d'expression et d'analyse**
 Réunir l'ensemble des documents, photos, commentaires d'observation et d'analyse, à partir de visites sur le terrain. Croiser les regards d'élus, d'usagers, de techniciens, des habitants sur le hameau, l'école, les usages, les besoins.
 > faisabilité
- Phase de concertation et de décision**
 Identifier les principes de précaution, de valorisation, attachés au mode de vie de la commune et souhaités par le conseil municipal à partir du diagnostic. Exprimer les arbitrages et les choix servants de charte aux "actions".
 > programme
- Phase d'élaboration et de programmation**
 Etablir des "fiches actions" relatives aux différents enjeux d'études, de projets ou de sensibilisation que vous souhaiteriez développer, dans le cadre de la stratégie retenue : priorités, publics, objectifs, moyens nécessaires...
 > cahier des charges
- Phase d'évaluation**
 Suivre l'impact et l'évolution des actions d'aménagement ou de sensibilisation. Les "Fiches d'observation" recensent les nouveaux usages induits par les réalisations et préconisent les ajustements ou compléments nécessaires.
 > consultation

Partenaires
CAUE DU NORD
 Vincent BASSEZ
COMMUNE DE VIEUX-BERQUIN
 M.SALOME - Maire
 M.LIENART - Secrétaire de mairie
 M.VERY - Adjoint aux travaux
 M.DESMARCHELIER - Adjoint au hameau
CONSEIL GÉNÉRAL (FAN)
 Anne-Françoise DEL LITTO

Sigles - Lexique
Loi SRU
 Loi Solidarité et Renouveau Urbain
SCoT
 Schéma de Cohérence Territoriale
PLU
 Plan Local d'Urbanisme
PADD
 Projet d'Aménagement et de Développement Durable
FAN
 Fond d'Aménagement du Nord
POS
 Plan d'Occupation des Sols (avant 2001)

Résumé de l'étape
 Ce compte rendu de mission retranscrit les premiers entretiens avec les services techniques de Vieux-Berquin, en trois étapes:
 La première partie pose les éléments du contexte local, de la question initiale aux ambitions plus implicites des élus et des enseignants.
 La seconde partie met en exergue les grands enjeux abordés, lors des premiers entretiens, tout en les situant sur le territoire communal.
 Enfin, la troisième partie propose une démarche d'accompagnement commentées, pour la commune.
 La démarche tend à faciliter l'expression des ambitions et des fondements politiques de la communauté de vie, préalable indispensable au bon établissement d'un cahier des charges opérationnel. Vérifier et valider les grandes orientations politiques communales.

Mots-clés
 Vieux-Berquin
 Sec-Bois
 Flandre intérieure
 Hameau
 Ecole communale
 Espace public
 Bibliothèque
 Extension
 Accessibilité handicapés
 Sécurité incendie
 Associations
 Vitrine institutionnelle

→ **Faire de l'école un équipement public majeur pour le hameau**

Bibliographie

D'une mairie l'autre, en Nord- Pas-de-Calais. L'expression d'une mémoire régionale
 / DRAE - MIQCP - 06/ 1990

Recueil du petit patrimoine flamand
 / PNR Monts de Flandre
 Val de Lys - 02/2000

Commune de Vieux-Berquin - construction d'une maison de retraite

Dossier de consultation des concepteurs
 / D.D.E. du Nord

Commune de Vieux-Berquin - Programme d'étude FAN
 / CAUE du Nord - 09/ 1995



Le caue du Nord, une association

Le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Nord est une association départementale inscrite dans un objectif d'intérêt public pour la qualité du cadre de vie avec le souci permanent de l'adapter aux particularités locales.

Créé le 1er juillet 1979 par le Conseil Général du département du Nord, ses orientations sont décidées par un Conseil d'Administration composé de représentants de l'Etat, des collectivités, des professionnels, des adhérents de la structure et de personnes qualifiées

Préambule

La commune de Vieux - Berquin a sollicité l'appui du CAUE du Nord pour l'aider à étudier le projet de restructuration de l'ancien logement de fonction d'instituteur du hameau du Sec-Bois. La demande de la commune prolongeait le souhait de l'équipe enseignante de le voir affecté à un usage scolaire, en assurant la liaison avec l'école.

Une visite de l'ensemble des locaux de l'école a eu lieu le 2 avril 2004. Elle a permis dans un premier temps d'appréhender l'existant et son environnement immédiat. Les premiers entretiens ont dans un second temps souligné un certain nombre d'attentes de la commune et de l'équipe enseignante.

Le CAUE du nord peut aider la commune à clarifier les enjeux liés au projet de réhabilitation de l'école communale : valider les demandes de l'équipe enseignante, mettre en perspective le projet avec les autres projets communaux, préparer la commande et planifier le lancement de l'opération.

Date :

Juillet 2004

Chargés de mission

Vincent Bassez

Premiers contacts :

M.SALOME - Maire de Vieux-Berquin

M.DESMARCHELIER - Adjoint au hameau du Sec-Bois

M.VERY - Adjoint aux travaux



Association soutenue par le Conseil Général du Nord

Dossier n° 20040010

CAUE du Nord 98 rue des Stations - 59000 Lille - tél 03 20 57 67 67 - fax 03 20 30 93 40 - email caue59@caue59.asso.fr - site internet www.caue59.asso.fr

p 2

Contexte de la demande

> Enjeux

> Territoire

> Paysage

> Forme urbaine

> Bâti

p 12

Premiers questionnements

> Le hameau

> La rue

> L'école

> Les étages

p 20

Quelle échelle d'étude pour un équipement public ?

> L'équipement

> Le cadre de vie

p 24

Perspectives attendues pour un partage du projet

> Exemples

> Partager

> Résumé de l'étape

Contexte de la demande

> Enjeux

> Territoire

> Paysage

> Forme urbaine

> Bâti

> Présentation des enjeux de la demande et organisation du document

La question initiale de la commune porte sur la réhabilitation d'un ancien logement de fonction scolaire en espace bibliothèque. Pourtant le projet pose bien d'autres questions de "faisabilité" que le coût ou le programme. Il s'agit tout d'abord d'une intervention dans un bâtiment déjà existant, à partir d'un programme lui aussi en place. D'autre part, une école communale est un équipement public et symbolique important. Les questions de sa réhabilitation pose nécessairement des enjeux d'espace public, de projet pédagogique à moyen terme et surtout de **règles strictes**. L'édifice constitue un repère dans l'organisation et la vie du hameau. Sa mise en projet offre la perspective d'une réflexion sur son environnement.

Des enjeux d'espace public

La réflexion sur l'espace public s'étend des lieux d'accueil du public, au sein de l'école, à la place de l'équipement public dans le hameau voire la commune. Un équipement public véhicule une image et joue un rôle pédagogique majeur. Le traitement des abords, le rapport à la rue, la "sécurisation" des "sorties d'école", la proximité des autres équipements publics ouvrent le débat sur l'organisation de la vie locale. Le projet de l'école communale questionne nécessairement l'évolution des usages de la commune.

Des enjeux de projet sur la totalité des étages

La précédente réhabilitation de l'école a produit une organisation globale cohérente sur les surfaces traitées. Elle excluait totalement l'ancien logement de fonction. Aujourd'hui sa prise en compte requestionne l'organisation globale du R.d.C, au travers des espaces de distribution et circulations... Elle ouvre **Inévitablement** la question des étages et "combles". Une réflexion d'ensemble permet de planifier la rénovation puis l'utilisation des bâtiments. Elle peut compenser la saturation de la parcelle.

Des règles strictes en matières d'équipement recevant du public

La responsabilité du Conseil municipal dans le projet est déterminante. Une école est un équipement public sensible. Au-delà des souhaits ou des besoins, il impose des procédures strictes : dans l'élaboration du projet, dans sa réalisation ainsi que dans les questionnements préalables.

La mise aux normes signifie la prise en compte de règles incendie ou sanitaires draconiennes. Recevant du public il impose une réflexion complète sur les modalités d'accueil du public, des enfants et des personnes à mobilité réduite (qu'elles soient enfants, enseignants, parents ou public extérieur...). L'apparente contrainte remplace la question du mode de vie et de l'individu, au cœur du projet.

Le caue peut aider à préparer et organiser la consultation autour du projet d'extension de l'école du Drooghout, en aucun cas réaliser le projet. A la demande des élus, il peut les accompagner dans l'élaboration du cahier des charges avec l'ensemble de la communauté pédagogique et des usagers. Le présent document repose sur deux outils complémentaires : un *Carnet* et une *Fiche de synthèse*.

Le Carnet

Le *Carnet* regroupe les premiers éléments de questionnements : les informations et documents transmis par la commune, les premières observations du caue, les premiers entretiens et souligne des enjeux soulevés par la demande initiale. Il a vocation à exprimer et ordonner les intentions de projet. Il pose le contexte et les conditions de réalisation du projet.

La Fiche de synthèse

La *Fiche de synthèse* reprend les grands éléments du Carnet. Elle tend à isoler les grandes orientations de travail et leurs enjeux. Elle propose les 5 grandes étapes d'une démarche de partage du projet. Elle permet au Conseil municipal de valider ses objectifs et une démarche de travail adaptée.



Valider les objectifs et la démarche de travail



Commune de Vieux - Berquin

Contexte de la demande

> Enjeux

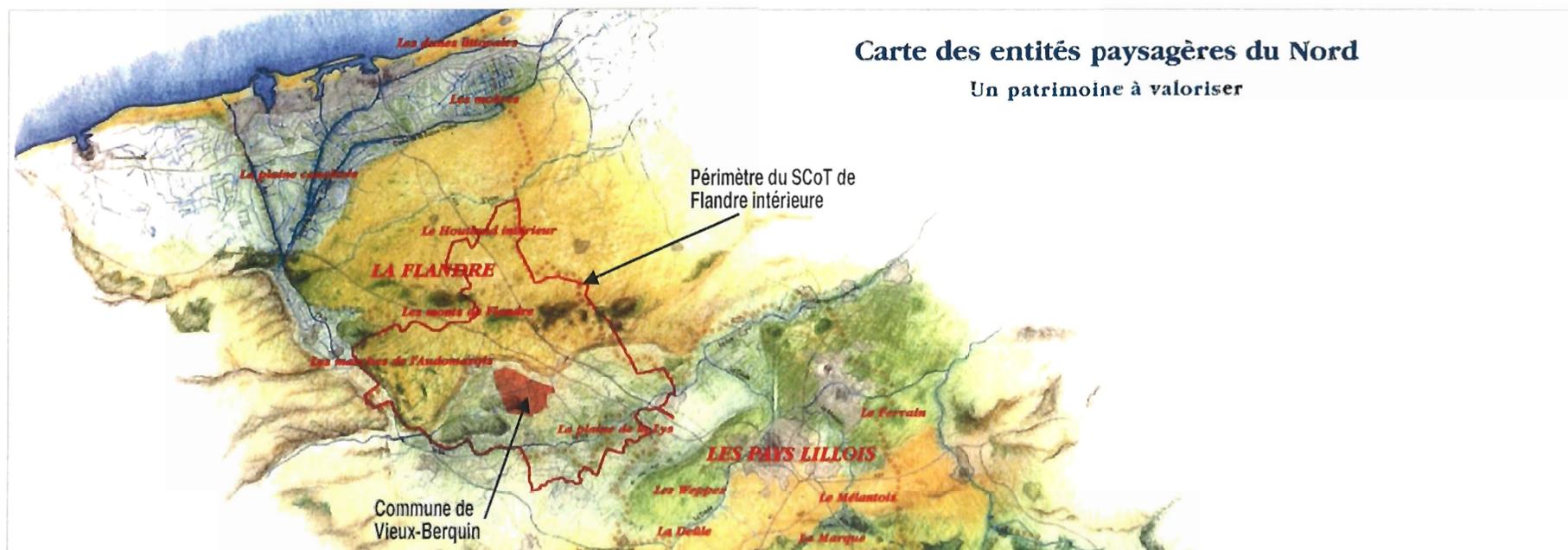
> Territoire

> Paysage

> Forme urbaine

> Bâti

> Une commune au centre du territoire du *Pays cœur de Flandre*



La Plaine de la Lys : un des 3 Grands Paysages de la Flandre

Vieux-Berquin appartient à la Communauté Rurale des Monts de Flandre, inscrite dans le périmètre du SCoT de Flandre intérieure et du *Pays cœur de Flandre*, à cheval sur 2 entités paysagères : le Houtland et la Plaine de la Lys. La commune se situe dans le versant nord de la Plaine de la Lys, en position centrale du Pays.

Extrait de la "Trame verte" : Carte des Grands paysages du Nord , regroupés en 5 Grands Pays : Flandre, Pays Lillois, Cambrésis, Douaisis-Valenciennois et Avesnois.

Grand Pays La Flandre
Grands Paysages : la Flandre littorale, la Flandre intérieure, la plaine de la Lys
Détails Paysages : le plateau calcaire, les Weppes, la plaine de la Lys, l'Houland Intérieur, les monts de Flandre, les Moères, les dunes littorales

Fiche d'itinéraire
La Transflandrienne
la départementale 947

La route départementale reliant Lens à Bray Dunes porte le numéro 947 et passe par La Bassée, Estaires, Coëstre, Steenvoorde et Hondshoete.

Suivre cette route c'est en quelque sorte suivre le sens de la sédimentation, la direction générale qu'a suivie la mer pour se retirer jusqu'à son rivage actuel.

Cette route est un formidable transect* à travers plateau, plaine, collines, polders, dunes et lignes d'eau : la Lys, le canal de la Bassée, le canal de la Bosse Colme, le canal de Dunkerque à Furnes.

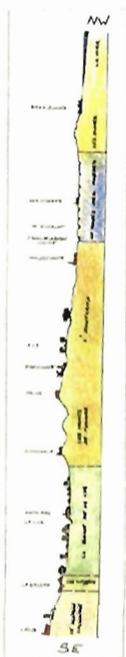
Cette route transflandrienne, reliant le bassin minier à la mer, ménage de très longues séquences dans les paysages ruraux. Ces séquences rythmées sont rythmées par les courbes de la route au niveau des carrefours en cœur de bourg ou de hameaux.

Cette route est une alternative à l'autoroute n° 25, elle permet une vision plus rapprochée des paysages traversés - ceux "de l'intérieur".

Sur l'ensemble du linéaire de la D 947, le statut de la route est varié et influe largement sur les possibilités de perception des séquences paysagères qui s'y enchaînent.

La route est tout à la fois axe principal et économique d'un territoire - entre la Bassée et Estaires - et voie de desserte locale - entre Coëstre, Strazeele et Steenvoorde.

Pour le visiteur venant du sud et de la métropole par l'autoroute n° 25 et désireux découvrir le littoral "sauvage" du Nord, le balisage invite à quitter l'autoroute à la hauteur de Winnezeele en direction de Bray Dunes.



Aspects (suite) :

Séquence 3 : Estaires - Strazeele

La départementale 947 est l'axe principal d'Estaires. Elle traverse la commune sur toute sa longueur. Le rive gauche de la Lys est toujours représentative de l'habitat paysagère de la plaine de la Lys : la fosse et est bien présent. L'empierre et le vocabulaire routiers sont, quant à eux, beaucoup moins travaillés que précédemment.



Plus loin, les bourgs de Neuf et Vieux Berquin s'étirent le long de la route. Les constructions sont généralement d'une volumétrie plus réduite que celles de la rive droite et leurs toitures plus juchées. A l'estérieur des centres, le tissu bâti plus lâche permet des visions à grande distance - à l'ouest, un horizon boisé constitue par la forêt domaniale de Nieppe et à l'est des territoires agricoles très ouverts et très plats. Aux alentours du Douline la route est encore légèrement surélevée ce qui crée un effet de balvédère. Au nord de Vieux Berquin, avant le passage à niveau, la route dessine une courbe. C'est à ce moment seulement que se découvre une forte, franche et soudaine dénivellation que la route appréhende par une cote rectiligne. A ce niveau la plaine de la Lys et l'Houland entrent en contact. Le paysage, qui ne présente que très rarement des structures urbaines, permet la découverte de cet événement topographique. Mais l'écrêtement des constructions, sur le bas côté ouest entre Strazeele et sa gare, altère cette perception.



Séquence 4 : Strazeele - Steenvoorde

Le village de Strazeele est situé au sommet du talus. C'est un village carrefour important puisqu'il est aussi traversé par la N 42, reliant l'autoroute n° 25 à Hazebroek et menant aux plages du Boulonnais. Le paysage est maintenant différent. C'est la séquence qui offre la topographie la plus vigoureuse. La route se présente comme une sécante entre les Monts de Flandre à l'est et les Monts de Cassel et des Râcelles à l'ouest. C'est du village d'Escaë que l'impression de couper la chaîne des monts est la plus prégnante. Néanmoins, les constructions de part et d'autre de la route réduisent fortement les possibilités de cette perception. C'est la séquence qui offre la plus de pittoresque, avec ses écloches, ses moullins et ses villages traditionnels. C'est aussi à ce niveau là, dans les bourgs - Coëstre, Steenvoorde -, que la route traverse des carrefours tortueux qui désorientent parfois l'automobiliste.



Séquence 5 : Steenvoorde - Hondshoete

Passe Steenvoorde la route devient plus calme. C'est au niveau de l'échangeur autoroutier de Winnezeele que la route peut véritablement être qualifiée de "route de la mer".



Malgré la qualité du relief, la route présente un enchaînement de courbes qui renforce l'encrage de l'itinéraire au terrain. L'effet se maintient malgré quelques rectifications dans le tracé des courbes, les "débâchés" qui en sé-

Orientations d'aménagement :

Suivre la départementale 947 permet de voir des variations paysagères offertes par la Flandre. Encore faut-il que les aménagements de la voie facilitent et renforcent la lecture des paysages traversés.

L'itinéraire peut se comparer à une corde à nœuds. Les nœuds sont les bourgs, les hameaux et leurs carrefours. Les sections de "corde lisse" quant à elles sont les linéaires importants où la route traverse le territoire rural.

Chaque des séquences de l'itinéraire met en scène des problématiques différentes et fait appel à des compétences diverses : la Département pour le linéaire de voirie, la Commune ou le particulier pour les espaces militaires ou avoisinants. Il importe néanmoins que les interventions sur la voie relèvent d'une cohérence générale et d'un projet global.

Avant tout aménagement, il convient de répondre à quelques questions simples :

- quel enjeu paysager constitue la route pour le territoire qu'elle traverse ?

les présupposés sécuritaires dans l'aménagement d'une voirie sont-elles compatibles avec les ambiances paysagères d'un parcours touristique ?

quel agencement procure la variété des ambiances paysagères des territoires traversés et des écosystèmes venant rythmer le voyage ?

il est intéressant de permettre la vue sur un bas côté fluvial et sur un fossé si ceux-ci parviennent à eux seuls de la spécificité d'un paysage ?

Seules les réponses à ces questions pouvant permettre de valider ou non un travail sur la C.D 947.

L'alignement d'arbres, s'il génère souvent des qualités sur les routes qu'il borde, ne doit s'envisager que sur des linéaires suffisamment longs et où une nécessité de structuration semble incontournable. Nulle part dans ce secteur un besoin manifeste ne l'est fait sentir, bien qu'il existe ponctuellement : Neuf Berquin, Grand Chamilly.

Sur l'ensemble du parcours on constate une dominance très forte du caractère routier sur les sites traversés. Des réflexions seront à conduire pour définir un vocabulaire na-

banalisant pas l'espace traversé. Sur chacune des séquences des thèmes de réflexion à faire vivre d'actions pourraient être envisagés de façon privilégiée.

Séquence 1 :



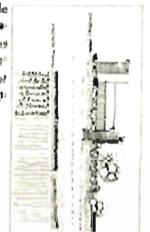
Présence l'épannelage qui permet des vues lointaines et maintenir l'inconstructibilité des terrains le long de la voie. Accompagner le léger mouvement topographique d'un alignement d'arbres protégeant la piste cyclable.

Séquence 2 :

Atténuer le caractère routier qu'affirment la baie d'ormesous et la glissière de sécurité. Améliorer l'intégration de l'axe dans la plaine, surtout dans la section La Bassée - la Bombe. Ouvrir les bords de route sur les espaces jardins et arborés. Encourager la maintien du fossé ou dérivant du bûchage : cette attitude participe à la réactivation de l'identité paysagère tout en offrant des limites sécuritaires aux jardins littoraux.

Séquence 3 :

Maintenir des ouvertures visuelles sur la campagne afin de permettre une découverte qualitative du talus qui marque le passage de la plaine de la Lys à l'Houland, éventuellement marqué de ce territoire. Re-marques similaires à la séquence n° 2, en particulier pour la préservation du fossé.



* Source : CAUE Nord, 1993. Le paysage rural de la Lys, le plateau calcaire, les Weppes, la plaine de la Lys, l'Houland Intérieur, les monts de Flandre, les Moères, les dunes littorales. La Transflandrienne.

Extraits d'une Fiche d'itinéraire, la Transflandrienne, de la "Trame verte - Politique du paysage - Un outil de gestion Intégrée du paysage" - Grand Pays de La Flandre - Conseil Général du département du Nord - CAUE 1993. (Travail d'inventaire conduit par le CAUE du Nord. Diagnostic et grandes orientations d'aménagement)



Préserver le paysage ouvert de la plaine de la Lys



Commune de Vieux - Berquin

Contexte de la demande

> Enjeux

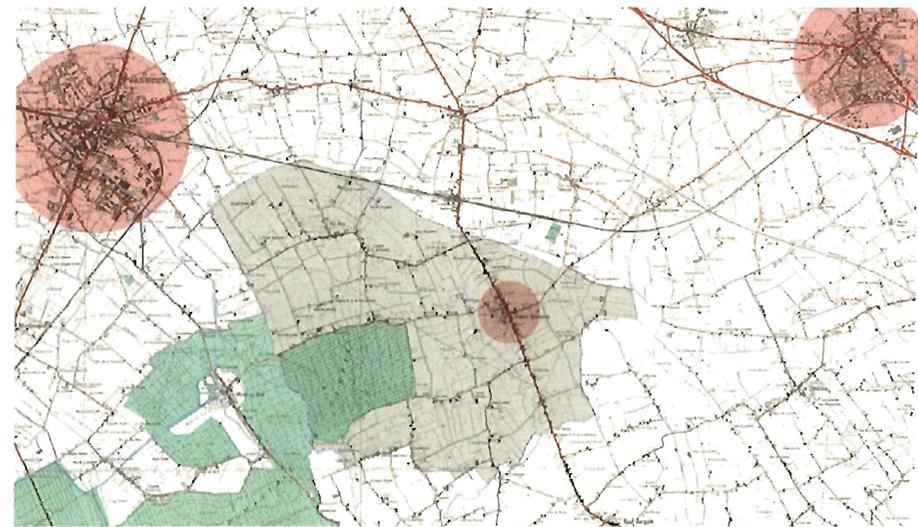
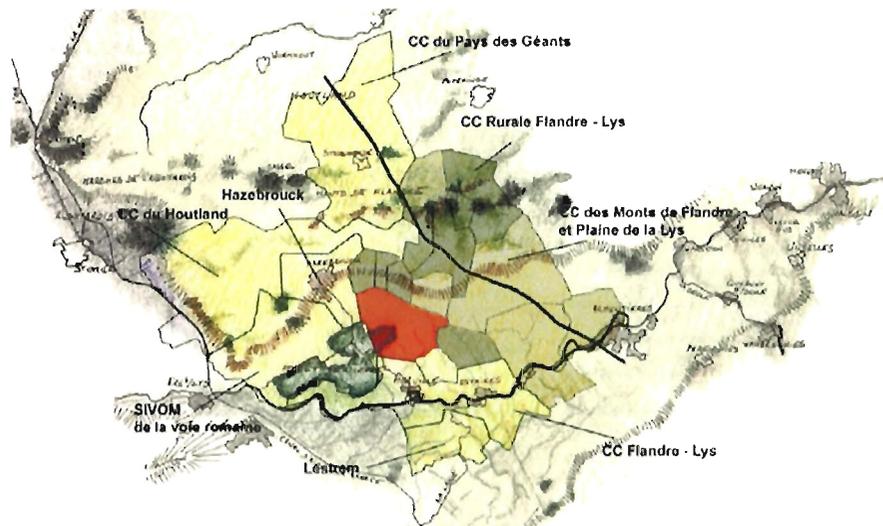
> Territoire

> Paysage

> Forme urbaine

> Bâti

> Une commune de la Plaine de la Lys



La forte attractivité de la commune explique son développement urbain

La commune est proche de 3 noyaux urbains majeurs : Hazebrouck, Bailleul, Estaires. Le centre bourg se situe sur l'ancienne voie romaine, actuel RD 947 reliant Lens à Bray-Dunes : la *Transflandrienne*. La Forêt de Nieppe occupe une partie du territoire communal. L'attractivité de la commune explique le développement des 20 dernières années (plus de 800 habitations).

> Vues sur la campagne environnante



Autour de l'église...

de la salle communale...

du terrain de sport, encore ouvert sur la campagne

Préserver les vues sur la campagne et éviter de fermer les fonds de parcelle

Cependant les usages se sont transformés. Les fermes sont occupées par un habitat résidentiel. Le rapport à l'exploitation de la terre s'est considérablement modifié. Les fonds de parcelles peuvent être détaché des habitations en bord de route. La "libération" de ce foncier a facilité l'implantation des installations sportives, d'une urbanisation en second plan, de la salle communale, etc. La pression foncière transforme la structure bâtie. Les parcelles aérées se densifient ou se ferment, entraînant :

- un cloisonnement de la campagne
- une urbanisation du premier fond de parcelle
- la disparition des vues ouvertes sur la campagne

L'ambiance rurale ouverte cède progressivement la place aux jardins clos, caractéristiques d'un habitat urbain. L'aménagement d'espaces publics ouverts peut organiser des vues sur la campagne environnante et préserver l'ambiance rurale du hameau.



Eviter de cloisonner toutes les ouvertures sur la campagne

Contexte de la demande

> Enjeux

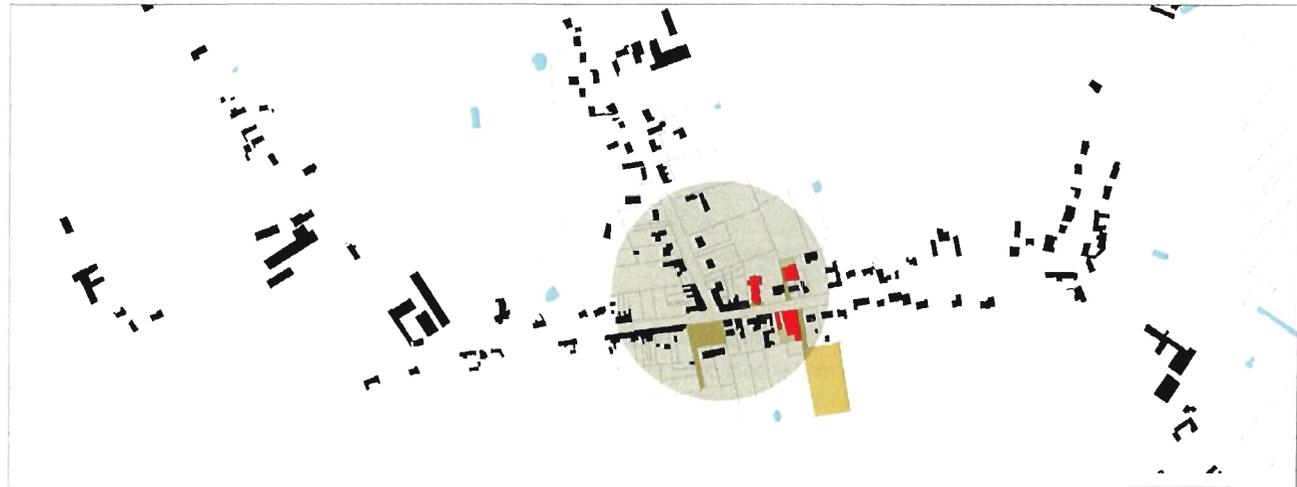
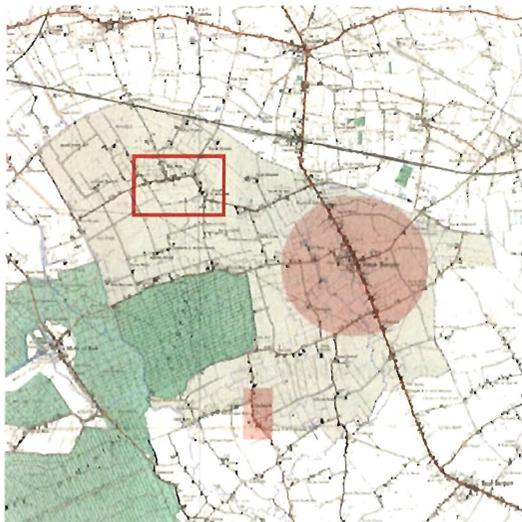
> Territoire

> Paysage

> Forme urbaine

> Bâti

> Le Sec-Bois : un hameau rural équilibré



La structure du hameau s'étire progressivement au nord, vers la RN 42

La commune compte deux hameaux : le Sec-Bois et la Caudescure. Le hameau du Sec-Bois se situe au nord ouest du centre bourg, à mi-chemin d'Hazebrouck. Cette proximité renforce le développement du hameau au nord, vers les axes principaux : RN 42 et RD 947.

Eloigné du centre de Vieux-Berquin, le Sec-Bois reste le plus important des deux hameaux. Il compte plusieurs équipements de vie collective : école, église, commerce, placette, salle communale. Le hameau garde un équilibre habitat/équipements, limitant l'effet "village dortoir".

> Transformation des besoins et des aménagements



L'habitat remplace la diversité du tissu rural et modifie le statut de la rue de Vieux-Berquin

Le carrefour avec la rue de Borre s'ouvre largement sur une placette. Les besoins en stationnement de proximité redessinent l'espace public. Le tronçon de l'école et du parvis de l'église répond à des usages résidentiels domestiques. La présence de l'école, de la salle communale, des installations sportives pose la question d'un aménagement moins routier pour la rue de Vieux-Berquin.



Consolider les séquences d'entrée dans la commune



Contexte de la demande

> Enjeux

> Territoire

> Paysage

> Forme urbaine

> Bâti

> Le bâti témoigne de l'évolution des usages : de la ruralité au résidentiel



1. Transformation de l'habitat rural isolé...



2. Comblement des fossés à l'entrée du hameau...



3. Densité "urbaine" du centre

La structure du hameau est relativement préservée. L'habitat rural rythme les abords du hameau. Les fossés comblés pour la plupart ont laissé place à de larges "trottoirs". Ils garantissent le recul des habitations par rapport à la route.

Le noyau central est plus dense. Les maisons mitoyennes encadrent la rue et réduisent le retrait par rapport à la chaussée. La plupart sont à l'alignement d'un petit trottoir bitumé, insuffisant pour marquer l'espace public.

Dans le centre du hameau, l'espace public se développe dans les venelles, faute de place le long



4. Salle communale face à l'école



5. Croisement rue de la Borre/rue de Vieux-Berquin

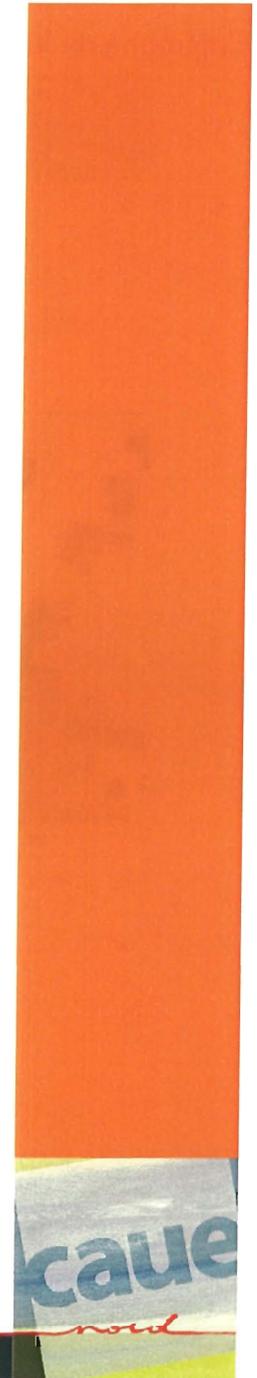


6. Angle rue de Vieux-Berquin - Place de Sec-Bois

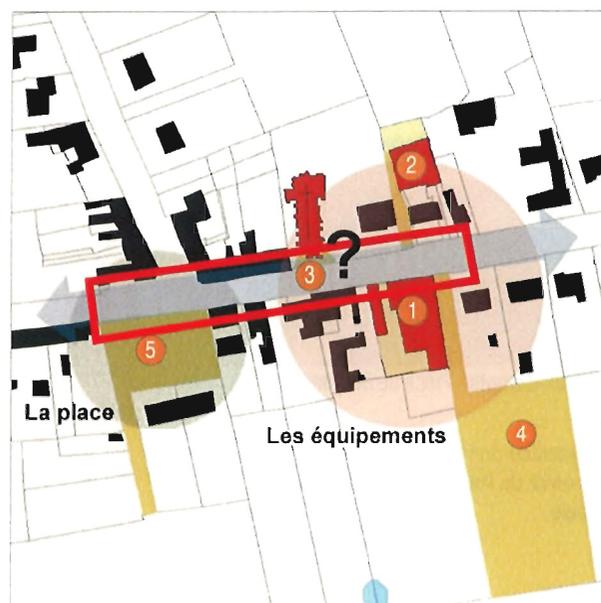
L'implantation des équipements communaux, dans des bâtiments existants en fond de parcelle consolide la trame rurale. Elle préserve l'identité du hameau et pérennise les passages ouverts dans le parcellaire. Le développement de programme public en second plan donne une épaisseur à l'espace public linéaire du hameau. Le traitement des abords en parvis, jardin limite davantage le cloisonnement du hameau. Il donne des lieux de rencontre et de représentation de la vie locale.



Respecter l'identité rurale : l'organisation du bâti dans sa parcelle



> Quel statut donner à la rue de Vieux-Berquin dans le hameau ?



La rue de Vieux-Berquin : un lien entre les espaces publics centraux

Les équipements publics s'organisent de part et d'autre de la rue principale. La route assure la liaison entre la place et les équipements publics majeurs. La place et l'école constituent deux sous-ensembles, deux "micro-centralités" avec leurs propres équipements. Le projet de l'école devient l'occasion de réfléchir au deux natures d'espaces publics et aux liens qu'ils entretiennent.



La "grand place" du hameau

La place transforme le statut routier du carrefour et "casse" l'alignement. Elle centralise des **services** : stationnement, abri bus, cabine téléphonique, containers (verre...).



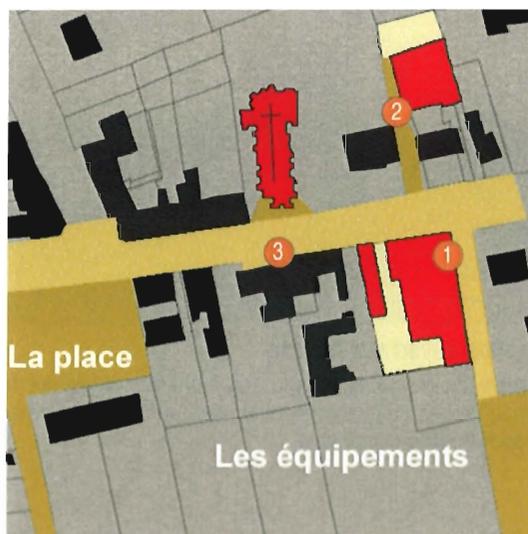
L'école et les équipements communaux

2 ensembles d'équipements bordent la rue : l'église, son parvis et la salle communale; l'école et les installations sportives. Ils composent un "pôle" cohérent et **symbolique** à valoriser.

Recomposer un espace public central autour des lieux de vie collective

Un enjeu d'aménagement communal similaire aux 2 hameaux et au centre bourg

La question du statut de la rue de Vieux-Berquin se retrouve sur le hameau de La Caudescure et prend une dimension critique sur le centre bourg, avec le CD 947. Elle pose le problème du développement des noyaux dits urbains autour des axes routiers principaux. La route entre en conflit avec l'émergence d'un véritable espace public central. La multiplication des équipements publics pose des enjeux d'aménagement du **cadre de vie** pour transformer les usages routiers, à l'échelle de la commune.



> Valoriser le hameau : de la rue traversante à l'espace public

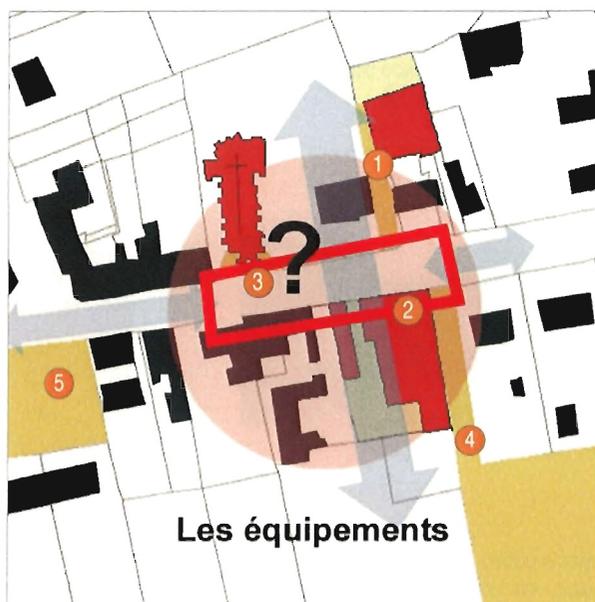
Face à l'ancien presbytère et l'église, l'école communale équilibre l'espace public central du hameau. La rénovation de l'école communale peut valoriser l'image du hameau, en confortant sa dimension institutionnelle. De simple axe de transit, la rue devient espace public. Le parvis des édifices religieux organise l'espace de représentation de la **communauté de vie** du hameau avec l'école communale.



Valoriser l'axe structurant du hameau : l'espace public central



> Statut des abords immédiats de l'école, des parvis ? Un rapport frontal à la rue



Les volumes bâtis se répètent au-delà de la route

L'école se distingue par son volume massif : un étage plus comble, en front à rue. L'ancien presbytère reprend la même typologie, avec un retrait important par rapport à la rue. D'autres maisons atténuent l'effet de masse par un brisis. Les typologies "maisons de ville" marquent le centre du hameau, en rupture avec l'habitat rural. Les "lieux publics" sont concentrés dans un petit périmètre. La rénovation de l'école doit valoriser l'image du centre du hameau, dans son rapport à la rue.



Pas de transition de l'école avec la rue

L'école n'a aucun aménagement particulier d'accueil des parents et enfants. L'entrée/sortie des installations sportives est aussi frontale. L'absence de recul peut poser des problèmes de sécurité.



Un parvis ouvert sur la route

L'espace du parvis à la salle communale s'ouvre sur la campagne. Les aménagements réalisés suffisent à affirmer un espace public confortable.

3 équipements majeurs pour organiser l'espace public central



Rééquilibrer l'espace public autour de l'école et l'associer avec son vis à vis, du parvis...

...à la salle communale



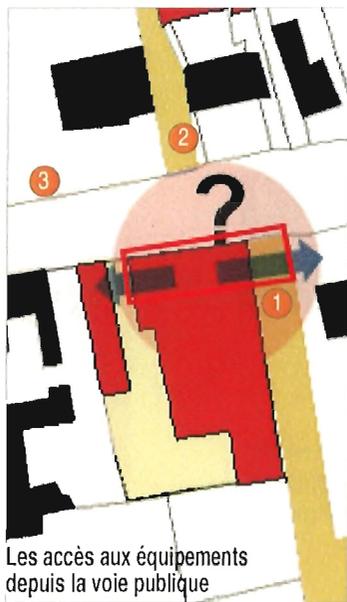
> Un équipement en articulation avec le terrain de sport

L'entrée des terrains de sport reste confidentielle et sans qualité particulière. Pourtant les fenêtres de l'école ouvrent le long du chemin d'accès. Elles **retournent l'espace public** vers les terrains. L'aménagement de cet accès valoriserait l'image de la commune et de ses équipements. En affirmant le statut public de l'espace il supprime un délaissé et ouvre des possibilités de sorties de secours pour l'école.



Articuler les équipements avec l'espace public de la rue principale

> Statut de l'équipement public dans le hameau?



Les accès aux équipements depuis la voie publique

Le rapport de l'école au hameau repose sur le logement de fonction

L'image de l'école repose sur l'ancien logement de fonction, partie la plus ancienne. L'alignement frontal sur la rue principale, la composition symétrique de l'édifice et l'apparent abandon renforce une image austère.



Les espaces extérieurs de l'école restent cloisonnés



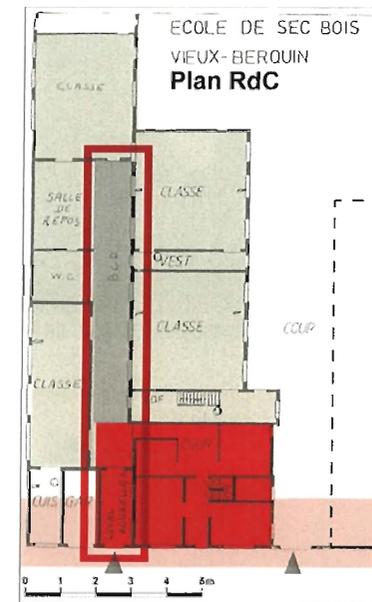
Composition symétrique de l'édifice

L'école tourne le dos au hameau

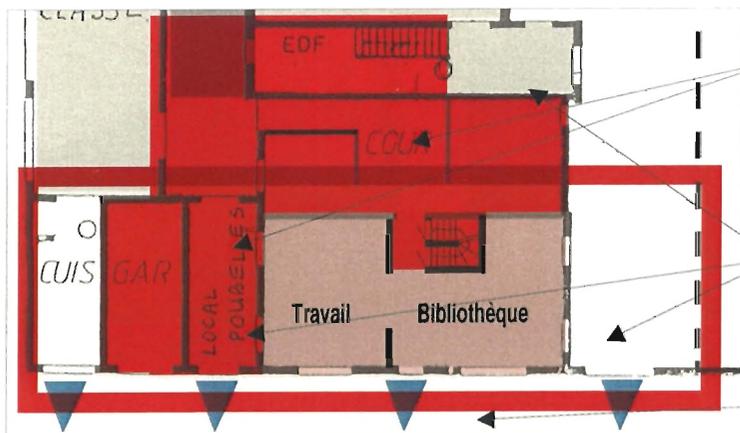
L'école est fermée, enclavée. Aucune relation n'est organisée avec l'espace public. Les classes s'ouvrent sur des espaces cloisonnés : la cour, le passage vers les installations sportives.

L'image austère de la "communale" du XIXè

Composition stricte : symétrie de la façade, flanquée de deux petits édifices à redents. Les extensions successives se sont développées sur l'arrière. Elles occupent la quasi totalité de la parcelle.



Replacer l'école au contact direct de la vie du hameau



Ouvrir l'école sur l'espace public et repenser les espaces de distribution

Intégrer la bibliothèque dans l'école : traiter tous les locaux vétustes

Le projet implique une réflexion sur l'ensemble du programme de l'école. La demande initiale concerne 2 pièces, pourtant la **totalité du R.d.C** de l'ancien logement doit être réhabilitée : vétusté de la cour, de la toiture, présence de l'ancienne chaudière...

Il faut aménager les locaux entre école et bibliothèque (cour, couloir, local poubelle...)

Réhabiliter tous les espaces de distribution de l'école

La bibliothèque constitue un "nouveau" programme à intégrer dans le fonctionnement de l'école. L'articulation avec l'existant pose la question de tous les espaces de distribution et des accès sur l'extérieur (sorties de secours, lumière naturelle, entrées indépendantes...).

Au contact à la rue, la bibliothèque valorise directement le hameau :

- quelle relation peut entretenir une bibliothèque scolaire à la rue ?
- quelle utilisation possible des étages ?



> L'ancien logement de fonction : de l'habitat à l'équipement public

L'ancien bâtiment s'affirme sur l'espace public par un alignement frontal et un volume imposant (deux étages). Les extensions brouillent l'image institutionnelle. Tourné vers l'arrière, l'école affiche une façade résidentielle, à l'abandon. Le projet doit questionner l'organisation du programme au contact de la rue principale. Une bibliothèque scolaire offre l'opportunité d'une **vitrine institutionnelle** forte pour le hameau.



Offrir une vitrine "culturelle" au hameau avec la bibliothèque scolaire



Premiers questionnements

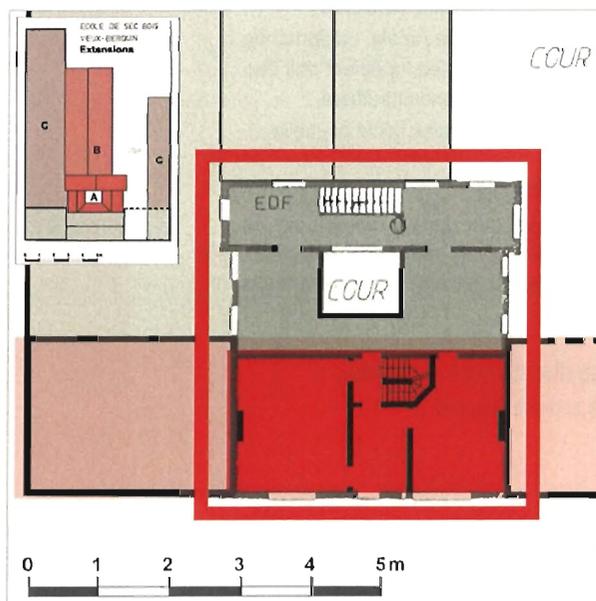
> Le hameau

> La rue

> L'école

> Les étages

> Quel statut donner aux étages, dans une parcelle saturée ?

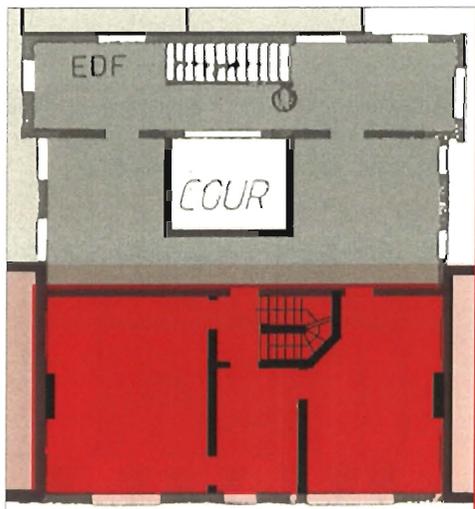


Restituer les qualités du bâtiment d'origine : réhabiliter l'image institutionnelle de l'école

Actuellement la relation à la rue reste résiduelle ou technique (garage, cuisine, poubelles...). Les ouvertures latérales sont partiellement ou totalement rebouchées. L'utilisation du bâtiment renforce l'image d'abandon. Les extensions successives sans soucis du rapport à l'extérieur contribue largement à renforcer l'image négative.

Le programme porte essentiellement sur des activités différentes de celles pratiquées dans le reste de l'école. Ces espaces en contact direct avec la rue, peuvent animer l'espace public, en restant très ouvert sur la rue.

La question des étages ne peut être différée : gestion des accès, stockage...



Les stockages présentent des risques élevés sur le plan de la sécurité incendie

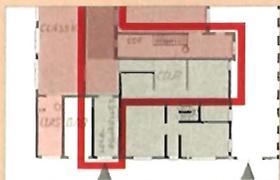
Saturation du rdc: l'occupation des dégagements est dangereuse. Totalement encombrés, ils ne garantissent plus une bonne évacuation en cas de panique, surtout dans une école primaire (au-delà du respect des **unités de passage** minimales).

Stockage aux étages: les locaux de stockage sont des **locaux à risque**. Ils doivent être équipés d'installation de désenfumage et de sas d'accès, coupe feu avec les circulations communes. En l'état, ils doivent être **totalement vidés**.

Les étages sont la seule possibilité d'extension

La parcelle est saturée et la densité d'occupation actuelle atteint un seuil critique. Les seules opportunités d'extension reposent sur l'ancien logement. Il faut **faire de la place** : libérer les dégagements, optimiser le R.d.C (plus facilement accessible aux personnes à mobilité réduite), offrir des aires de stockage et gérer des accès indépendants aux étages, dans le cas d'une occupation non scolaire (local associatif, logement...)

L'aménagement du R.d.C. doit penser aux futurs accès à des étages qui doivent impérativement être aménagés ou condamnés.



> Retrouver un confort d'usage en éloignant le risque incendie

L'accumulation de rangements, dans les couloirs du rdc fait courir d'importants risques à la communauté éducative en cas d'incendie.

L'utilisation de l'étage comme lieu de stockage est **interdite** sans équipements de sécurité obligatoires (sas, désenfumage...). Le projet doit prendre en compte tous ces aspects sécuritaires (y compris l'**accessibilité des handicapés** au rdc).

< Plan réalisé par les usagers : Articuler la bibliothèque, l'existant et les espaces extérieurs



Planifier l'articulation des programmes et l'aménagement des étages : Phasage



Quelle échelle d'étude pour un équipement public ?

> L'équipement

> Le cadre de vie

> Travailler le programme de l'équipement public en dialogue avec l'espace public

Quel que soit la démarche de la commune, le projet devrait...

L'école communale est un équipement public. Sa réhabilitation répond impérativement à des règles strictes, en matière de normes (sécurité incendie, accessibilité handicapés...) et de responsabilités (usagers, conducteur d'opération...). Le projet d'extension peut trouver des réponses différentes selon les échelles d'études envisagées par les élus.

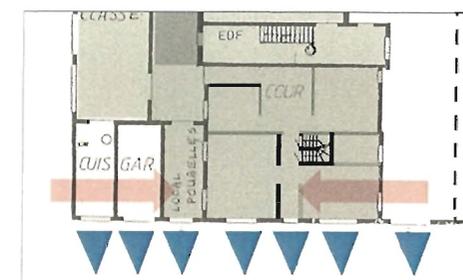
Quel que soit le scénario choisi, il est recommandé de choisir une **équipe mixte**, architecte (école, autres équipements), architecte-paysagiste (abords, autres espaces publics de liaisons)...

1. Réfléchir aux espaces de distribution sur l'ensemble du programme de l'école

En réintroduisant le logement dans l'organigramme de l'école, les équipes, municipale et pédagogique, devront affiner le programme concernant l'école et son rapport à l'espace public, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il s'agira de :

- réaliser un **diagnostic technique** de l'état du bâtiment, de sa structure porteuse, compte tenu des risques inhérents à une réhabilitation
- valider le programme définitif sur l'ensemble de l'équipement et pas seulement sur le "nouveau programme"
- privilégier des accès latéralement et non plus frontalement, compte tenu de l'absence de recul
- réhabiliter l'école dans le hameau en l'ouvrant sur l'extérieur

> ACCES

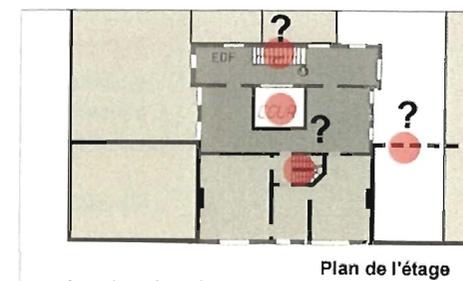


2. Planifier l'aménagement futur des étages pour anticiper les accès possibles

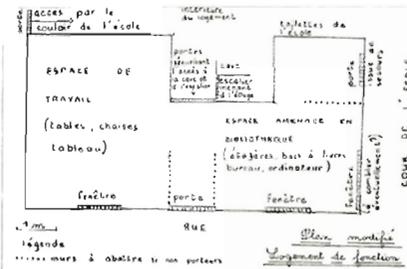
Un projet global anticipe les besoins. Il organise un phasage économique rationnel des aménagements et des travaux. L'étude devra porter sur l'ensemble des surfaces, y compris les étages, à moins d'en **Interdire tout accès et toute utilisation**.

- respect des règles de sécurité incendie et d'accessibilité handicapé des établissements recevant du public
- vider les circulations du rdc et la totalité des combles de tout stockage
- prévoir d'éventuels accès aux étages et pour quels usages ?
- proposer un phasage des aménagements à plus ou moins long terme

> ESCALIERS



> Repenser le lien à la rue et articuler l'espace public avec les accès aux équipements



Plan réalisé par les usagers



L'école valorise l'espace public



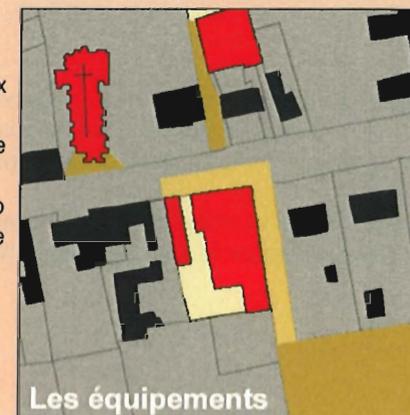
La vie de l'école anime le hameau

> 1er scénario : articuler l'école et l'espace public, la rue

Il correspond à la première demande des élus. Il s'agit d'affiner le programme exprimé, en intégrant les contraintes liées aux étages et au abords :

- traiter "les urgences" du rdc en préparant la faisabilité des étages. Il s'agit dès la première phase d'étude de se questionner sur les besoins exprimés par ailleurs pour anticiper les évolutions futures (dépôts, local des associations...).
- Le travail sur l'intérieur se prolonge sur les abords **immédiat** de l'école. Le rôle de la lumière et des ambiances fait écho à l'image de l'école dans le hameau : réhabiliter aussi la vitrine institutionnelle de la "communale" autour d'un pôle bibliothèque ouvert sur l'extérieur.

➔ **Rénovation lourde du logement et de l'image institutionnelle de l'école**



Les équipements

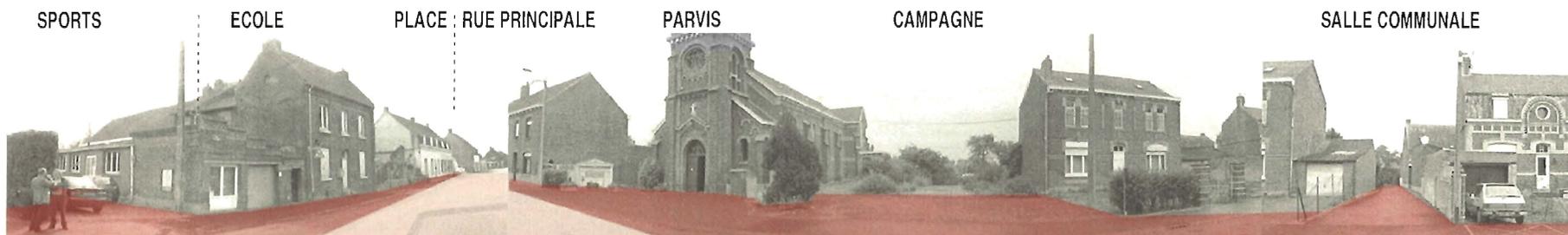
Commune de Vieux - Berquin

Quelle échelle d'étude pour un équipement public ?

> L'équipement

> Le cadre de vie

> Mettre le projet au service du cadre de vie : quel espace public ?



Le projet de l'école s'intègre dans une réflexion élargie sur le noyau des équipements du hameau

Les accès à l'école, aux installations sportives peuvent faire l'objet d'un aménagement global des 2 côtés de la rue, en intégrant les qualités paysagère autour de l'église et de la salle communale.

> 2ème scénario : l'école et les équipements majeurs du hameau

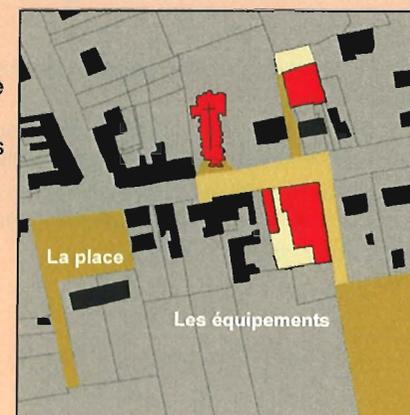
L'étude de l'école communale peut questionner la vie locale et collective du hameau, aux travers du lien entre ses équipements majeurs : salle communale, terrain de sport, place, parvis et le statut de la rue principale.

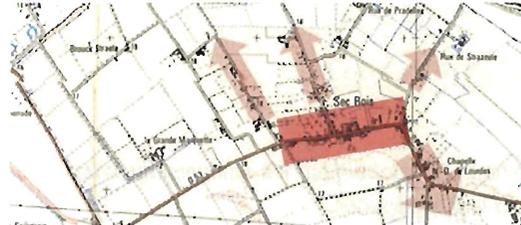
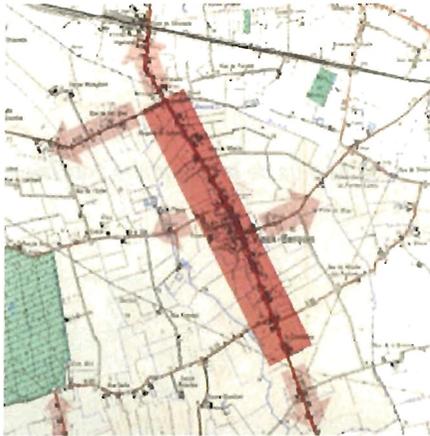
Dans ce cas, le projet de l'école devient la première phase d'une requalification du centre du hameau, Les phases suivantes étant plus opérationnelles :

- l'aménagement des étages peut donner un équipement supplémentaire au hameau ou simplement accès à d'autres services
- le traitement des abords s'élargit aux terrains de sport, au parvis de l'église, à la salle communale, la place et la rue principale...

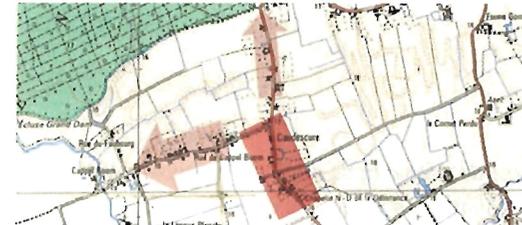


Analyse globale des équipements et espaces publics centraux du hameau





2. Le RD 53 au Sec-Bois : rue de Vieux Berquin
Aménagement de la place et développement des équipements : statut de la route ?



3. Le RD 69 à La Caudescure
Urbanisation le long du RD vers le nord et l'ouest : statut du hameau ?

< 1. Impact du statut routier de la RD 947 dans le centre bourg

La commune seule ne peut transformer une voie départementale aussi stratégique localement. Reste entière la question de la séquence "urbaine" de l'ancienne voie romaine dans le centre bourg : statut des aménagements du cadre de vie ?

> 3ème scénario : les équipements à l'échelle de la commune

Dans ce dernier cas, le projet de réfection et d'extension de l'école s'intègre dans une réflexion globale sur le cadre de vie communal, sur l'ensemble du territoire communal et sur l'ensemble de ses équipements. L'étude peut alors dresser un bilan prospectif des besoins, des localisations, des complémentarités, des partenaires et planifier leur programmation dans le temps.

La démarche vise alors à exprimer les orientations globales d'aménagement de la commune et la cohérence des différents projets communaux : principes de précaution, de préservation et/ou de valorisation qui pourront guider et servir de référence dans le cadre de ses projets.



Mettre l'école en perspective avec les autres projets communaux



Commune de Vieux - Berquin

Perspectives attendues pour un partage du projet

> Exemples

> Partager

> Résumé de l'étape

> Restructurer le centre autour de ses équipements majeurs

Afin d'affiner le programme de l'école et de son espace public et/ou une réflexion plus globale sur les équipements communaux ou le territoire, les élus de la commune pourraient rencontrer les élus de la commune de Salesches pour qu'ils leur fassent part de leur expérience.



Située dans l'Avesnois, la commune a développé, il y a quelques années, une étude conduite dans le cadre de la politique d'amélioration du cadre de vie du Conseil Général (FAN - Cadre de vie et équipement).



Conduite en partenariat avec le CAUE du Nord, l'étude a porté une réflexion globale sur l'implantation d'une nouvelle Mairie, la construction d'une salle des fêtes, la création d'un parc et la réfection de la place publique.



Cette opération, remarquable par sa mise en œuvre, pourrait inspirer les élus autant dans la programmation développée pour les équipements et les espaces publics que dans le résultat obtenu.



Question initiale : L'extension de l'école du hameau

Maître d'ouvrage : Commune de Satesches

Maître d'oeuvre : Aline le cœur - Architecte-paysagiste - Lille et André Dufour - Architecte - Bertry

Perspectives attendues pour un partage du projet

> Exemples

> Partager

> Résumé de l'étape

> Une démarche en 5 étapes pour partager le projet

Quel que soit le scénario d'étude retenu par le conseil municipal, il s'agit d'élaborer le projet avec les usagers, à l'écoute des enseignants, parents, enfants et habitants. Une école est un équipement public symbolique majeur dans une commune. Son organisation interne et les relations qu'il entretient avec son environnement ont un impact considérable dans la commune.

Pour articuler les multiples enjeux, le caue du nord conseille au conseil municipal :

- de constituer un comité de pilotage de l'opération en lui déléguant une mission précise
- de respecter des étapes de travail et de validation pour conduire le projet à son terme

Identifier et exprimer les besoins des usagers et de la commune : le diagnostic partagé

1

Etape 1. De la question initiale à la Démarche

Vous permet d'exprimer vos intentions de projet

La première étape valide les objectifs et la démarche de travail

> fiche 1

Phase de réflexion - Les missions de conseil du CAUE

Le conseil municipal choisit une orientation d'étude en fonction de ses objectifs :

- une étude centrée sur l'équipement existant, dans son environnement
- une approche prospective des équipements et de l'évolution de la commune

> démarche

2

Etape 2. Vers un Diagnostic Partagé

Vous permet de partager une lecture de vos lieux de vie et d'en dégager les enjeux.

Le comité de pilotage valide cette étape avant le démarrage de l'étape 3

> fiche 2

Phase d'expression et d'analyse

Réunir l'ensemble des documents, photos, commentaires d'observation et d'analyse, à partir de visites sur le terrain. Croiser les regards d'élus, d'usagers, de techniciens, des habitants sur le hameau, l'école, les usages, les besoins.

> faisabilité

Mettre au point le cahier des charges et les conditions de la consultation

- | | | | |
|---|-----------|---|----------------------|
| 3 Etape 3. Etablir les Fondements Politiques
Vous permet d'élaborer vos orientations politiques et les grands principes d'aménagements.
Le conseil municipal valide la stratégie. | > fiche 3 | Phase de concertation et de décision
<i>Identifier les principes de précaution, de valorisation, attachés au mode de vie de la commune et souhaités par le conseil municipal à partir du diagnostic. Exprimer les arbitrages et les choix guidant les "actions".</i> | > programme |
| 4 Etape 4. Préparer les Actions
Vous permet de préparer les actions et de les organiser dans le temps (agenda et phasage).
Le conseil municipal valide la commande. | > fiche 4 | Phase d'élaboration et de programmation
<i>Etablir des "fiches actions" relatives aux différents enjeux d'études, de projets ou de sensibilisation que vous souhaiteriez développer, dans le cadre de la stratégie retenue : priorités, publics, objectifs, moyens nécessaires...</i> | > cahier des charges |
| 5 Etape 5. Organiser un outil d'Observation
Vous permet de développer des outils d'analyse et de connaissance du cadre de vie.
Le comité de pilotage valide les marchés | > fiche 5 | Phase d'évaluation
<i>Suivre l'impact des actions d'aménagement ou de sensibilisation. Les "Fiches observation" recensent les nouveaux usages induits par les réalisations et préconisent les ajustements ou compléments nécessaires.</i> | > consultation |

→ Faire de l'école un équipement public majeur pour la vie du hameau



Perspectives attendues pour un partage du projet

> Exemples

> Partager

> Résumé de l'étape

Ce que l'on peut retenir de la première étape

Sujet initial

Extension de l'école communale du Drooghout.

> question

Etape 1 - Premiers entretiens

Objectifs de la Communauté pédagogique

> Aménager le rdc de l'ancien logement de fonction de l'école en bibliothèque.

Objectifs du Conseil Municipal

> Préparer le projet, dans le respect des obligations publiques relative à un équipement public (sécurité incendie, handicapée, marchés publics...)

> Intégrer le projet de l'école du Drooghout dans les actions communales.

> objectifs de l'étude

Perspectives attendues : les étapes suivantes

A - Préciser la commande

Le rôle du CAUE dans le cadre d'une convention d'accompagnement

- Croiser l'expression des élus, techniciens et usagers
- Donner des outils d'aide à la décision et de partage du projet
- Identifier et programmer les actions nécessaires au projet

> cahier des charges

- > Carnets de travail
- > Fiches d'étape
- > Fiches d'action

B - Lancer une consultation de maîtrise d'oeuvre

1. Encadrer la concertation locale et exprimer la commande
2. Préparer et organiser la consultation
3. Conduire l'opération au côté du maître d'oeuvre

> projet

Bibliographie

D'une mairie l'autre, en Nord- Pas-de-Calais. L'expression d'une mémoire régionale
/ DRAE - MIQCP - 06/1990

Recueil du petit patrimoine flamand / PNR Monts de Flandre Val de Lys - 02/2000

Commune de Vieux-Berquin - construction d'une maison de retraite
Dossier de consultation des concepteurs
/ D.D.E. du Nord

Commune de Vieux-Berquin - Programme d'étude FAN
/ CAUE du Nord - 09/1995

→ Enjeu : Articuler l'espace central du hameau autour de ses équipements majeurs

Partenaires

CAUE du Nord
Vincent BASSEZ

Commune de Vieux-Berquin
M.LIENART - Adjoint aux travaux

Conseil Général (FAN)
Anne-Françoise DEL LITTO

Sigles - Lexique

Loi SRU
Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

SCoT
Schéma de Cohérence Territoriale

PLU
Plan Local d'Urbanisme

PADD
Projet d'Aménagement et de Développement Durable

FAN
Fond d'Aménagement du Nord

POS
Ancien Plan d'Occupation des Sols

Résumé

Ce carnet structure les premiers échanges avec la commune de Vieux-Berquin, en 4 parties :

La première pose les éléments du contexte local, de la question initiale aux souhaits des élus et des enseignants. La seconde partie replace la question de l'extension de l'école, dans son statut d'équipement public majeur.

La troisième partie propose des scénarios d'étude plus ou moins poussés pour aider la commune à se positionner. Enfin, la dernière partie s'attache à présenter les étapes d'une démarche de partage du projet.

Le découpage en 5 étapes tend à faciliter l'expression des attentes de chacun et à clarifier les principes de base de l'action publique. Ce phasage organise l'écriture du cahier des charges opérationnel. Il permet de vérifier et valider les grandes orientations politiques communales.

Mots-clés

Vieux-Berquin
Sec-Bois
Flandre intérieure
Hameau
Ecole communale
Espace public
Bibliothèque
Extension
Accessibilité handicapés
Sécurité incendie
Associations
Vitrine institutionnelle

